

# **Saint-André de Kamouraska**

## **Notre vision**

La municipalité de Saint-André se distingue par la qualité de son milieu de vie et de son environnement.

La communauté est bien vivante, avec des initiatives et des projets rassembleurs portés par le milieu, ses organismes et ses comités de bénévoles. Ouverte sur le monde et sans oublier ses origines, elle a su renouveler sa population en étant sensible aux besoins de ses citoyens, notamment en matière de culture et de loisirs.

Le territoire rassemble des entrepreneurs agricoles, culturels, artistiques, touristiques et industriels, fiers de leur entreprise. Soucieux de leur environnement, ces entrepreneurs sont créatifs et font preuve d'innovation pour pérenniser leur entreprise et ainsi stimuler l'économie locale. Le territoire est riche de ses jeunes, de ses familles et des personnes de tous âges qui développent leur plein potentiel. L'ensemble des acteurs évoluent de concert pour faire de Saint-André un milieu de vie sain, dynamique, animé et enviable pour les générations futures.

## Plan d'action 2019-2023

### L'environnement (écosystèmes et physique)

#### Enjeux :

La protection et la valorisation du littoral et de l'environnement;  
 La préservation et développement des infrastructures le long du littoral;  
 La conservation des écosystèmes (tourbières et milieux humides et hydriques);  
 Le contrôle des plantes exotiques envahissantes.

#### Les axes de développement :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité de la population;
- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine naturel;
- Adopter des comportements rejoignant le développement durable;
- Développer les circuits courts d'approvisionnement alimentaire.

Objectifs	Moyens/actions	Échéancier	Responsable et partenaires	Indicateurs de résultat
1. Faire reconnaître la digue comme un élément de protection (sécurité) pour Saint-André.	1.1 Entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales pour faire reconnaître la digue comme un élément de protection (sécurité);	2019	<b>Municipalité</b> MRC de Kamouraska	-Réponse des instances gouvernementales;
	1.2 Assouplir les restrictions quant à l'aménagement et la construction en zone inondable;	2019-2021	<b>Municipalité</b> MRC de Kamouraska	-Règles assouplies;
	1.3 Solliciter les appuis nécessaires auprès de la communauté pour soutenir les actions de la Municipalité/MRC;	2019-2021	<b>Municipalité</b> MRC de Kamouraska	-Nombre d'appuis;
	1.4 Publier une brochure traitant des enjeux de la zone inondable urbanisée et des marais.	2019	<b>Municipalité</b>  OBAKIR	-Brochure publiée.
2. Préserver la qualité de l'environnement à Saint-André, incluant l'air, l'eau et le sol.	2.1 Établir une table de concertation locale pour assurer une saine gestion de la qualité de l'eau (protection des bandes riveraines, cours d'eau, etc.);	2019-2020	<b>Municipalité</b> Organisme de Bassins versants du Kamouraska (OBAKIR)  MRC de Kamouraska	-Nombre de rencontres de la table de concertation et actions déterminées; -Nombre

	<p>2.2 Poursuivre l'application des règles de conformité relatives aux installations septiques;</p> <p>2.3 Poursuivre le programme d'aide financière de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées;</p> <p>2.4 Assurer la protection et la restauration des tourbières et des milieux humides et hydriques.</p>	<p>Chaque année</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p><b>MRC de Kamouraska</b> Municipalité</p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité</b> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).</p>	<p>d'installations septiques conformes;</p> <p>-Poursuite du programme du Ministère;</p> <p>-Superficie de tourbières et de milieux humides protégés et restaurés.</p>
<p>3. Encourager la communauté dans la valorisation et la protection de l'environnement, de même que dans la préservation du patrimoine (bâti, naturel, paysager, végétal, faunique, floral et agricole).</p>	<p>3.1 Mettre en valeur le patrimoine naturel de Saint-André (la batture, écosystèmes, cabourens...);</p> <p>3.2 Publier un article informant les citoyens des enjeux des hydrocarbures et la distance de séparation entre forages d'hydrocarbures et sources d'eau potable (publiques et privées);</p> <p>3.3 Poursuivre les efforts de sensibilisation et des actions à l'importance de l'aménagement et de la protection des bandes riveraines (c'est l'affaire de tous, autant en zone agricole que pour les propriétaires privés);</p> <p>3.4 Réaliser une corvée de nettoyage;</p> <p>3.5 Intégrer l'art et la beauté dans les aménagements publics tout en respectant les limites de l'environnement et les plantes indigènes;</p> <p>3.6 Sensibiliser la population et veiller au respect des règlements sur les nuisances;</p> <p>3.7 Recycler les vieux dépotoirs;</p>	<p>En continu</p> <p>2019-2020</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p><b>Municipalité</b> Comité de développement</p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>MRC de Kamouraska</b> Municipalité Organisme de bassins versants de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-loup (OBAKIR)</p> <p><b>Comité de développement</b> Municipalité</p> <p><b>Municipalité</b> Comité de développement</p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité</b></p>	<p>-Nombre d'initiatives de mise en valeur;</p> <p>-Connaissance des enjeux dans les discussions;</p> <p>-Actions mises en place;</p> <p>-Nombre de corvées réalisées;</p> <p>-Nombre d'aménagements incluant l'art et la beauté;</p> <p>- Nombre de publications et de cas ;</p>

	<p>3.8 Poursuivre les actions d’embellissement du centre du village, incluant le phare du parc de l’Ancien-Quai;</p> <p>3.9 Publier l’inventaire du patrimoine bâti et des petits patrimoines et les réalisations dans le journal municipal;</p> <p>3.10 Intégrer dans nos pratiques les valeurs et principes, ainsi que l’engagement contenus dans la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent (à laquelle la municipalité a adhéree).</p>	<p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p><b>Municipalité</b> Comité de développement</p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité</b> Organismes et comités Citoyens</p>	<p>-Nombre de vieux dépotoirs recyclés;</p> <p>-Nombre de publications;</p> <p>-Cartographie et réalisation publiées;</p> <p>-Charte respectée.</p>
4. Assurer des d’aires protégées.	4.1 Évaluer les possibilités de création d’autres aires protégées.	2019-2023	<b>Municipalité</b>	-Nombre d’aires protégées.
5. Diminuer les coûts écologiques et économiques des services de collecte des matières résiduelles.	<p>5.1 Informer les citoyens sur les moyens de réduire à la source, de réutiliser, de recycler et de valoriser (3R.V.) (limiter les déchets);</p> <p>5.2 Rappeler les façons d’utiliser les bacs de recyclage et du bac brun;</p> <p>5.3 Informer la population sur les services offerts de l’écocentre (à Saint-Alexandre);</p> <p>5.4 Encourager la tenue d’activités en minimisant l’empreinte écologique lors de sa réalisation.</p>	<p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p><b>Co-Éco</b> Municipalité</p> <p><b>Co-Éco</b> Municipalité</p> <p><b>Co-Éco</b> Municipalité</p> <p><b>Municipalité</b> Co-Éco Comité de développement</p>	<p>-Réduction du volume de déchets ;</p> <p>-Nombre de mentions;</p> <p>- 2 mentions/an;</p> <p>-Initiatives mises en place.</p>
6. Lutter contre les plantes exotiques envahissantes.	<p>6.1 Informer la population sur les plantes exotiques envahissantes et leur gestion;</p> <p>6.2 Fournir aux citoyens des moyens d’éradiquer des plantes envahissantes sur leur terrain et l’herbe à poux;</p> <p>6.3 Vérifier la présence de plantes exotiques en-</p>	<p>2019</p> <p>Chaque année</p>	<p><b>Municipalité</b> <b>MRC de Kamouraska</b> Organisme de bassins versants du Kamouraska, L’Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)</p> <p><b>Municipalité</b> Organisme de bassins versants du Kamouraska, L’Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)</p>	<p>-1 à 2 mentions/an;</p> <p>-Contrôle sur la présence de plantes exotiques envahissantes et l’herbe à poux;</p>

	<p>vahissantes sur l'ensemble du territoire et les éradiquer lors de l'entretien annuel;</p> <p>6.4 Développer un projet et entreprendre les démarches pour obtenir les autorisations ou consentement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour éradiquer les plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides.</p>	<p>Chaque année</p> <p>2019-2020</p>	<p><b>Municipalité</b> Organisme de bassins versants du Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) Citoyens</p> <p><b>Municipalité</b> Organisme de bassins versants du Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)</p>	<p>-Contrôle sur la présence de plantes exotiques envahissantes;</p> <p>-Projet élaboré et démarches réalisées.</p>
7- Réduire la nuisance des moustiques dans le village en adoptant une stratégie en quatre points : diminution des nids de ponte, retour en plus grand nombre des oiseaux insectivores et de chauves-souris par l'implantation de nichoirs et de cabanes, utilisation de répulsifs naturels et piégeage écologique des moustiques femelles.	<p>7.1 Bornes anti moustiques dans la partie urbaine de la municipalité;</p> <p>7.2 Encourager l'installation de nichoirs et cabanes à chauve-souris;</p> <p>7.3 Sensibiliser la population à l'élimination judicieuse des nids de ponte.;</p> <p>7.4 Informer la population sur l'utilisation de répulsifs naturels.</p>	<p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p>Pour l'ensemble des actions :</p> <p><b>Comité citoyen sur le contrôle des moustiques</b> <b>Municipalité</b></p>	<p>- Nombre de captures et taux de nuisance;</p> <p>- Nombre de cabanes et nichoirs installés et occupés;</p> <p>- Nombre de nids de ponte éliminés;</p> <p>- Expériences tentées avec les répulsifs naturels.</p>
8. Restreindre la pollution visuelle et sonore.	<p>8.1 Promouvoir les solutions de bon voisinage;</p> <p>8.2 Faire respecter les règlements visant à réduire la pollution visuelle et sonore.</p>	<p>2019 -2023</p> <p>2019 -2023</p>	<p><b>Municipalité</b> Comité de développement Entreprises</p>	
9. Encourager le développement de la filière durable en matière d'agriculture.	<p>9.1 Appuyer les initiatives de circuits courts dans la Municipalité;</p> <p>9.2 Maintenir et développer les jardins communautaires et l'agriculture urbaine.</p>	<p>2019 -2023</p> <p>2019 -2023</p>	<p><b>Municipalité</b> Comité de développement Citoyens</p> <p><b>Municipalité</b> Organismes et comités Citoyens</p>	<p>-Initiatives mises en place;</p> <p>-Initiatives mises en place.</p>

## Economie diversifiée

### Enjeux :

La propriété locale des terres agricoles (accaparement des terres);

La relève agricole apparentées et non apparentées;

Le développement de l'offre touristique dans le respect du milieu de vie;

La cohabitation harmonieuse entre les villégiateurs et les résidents;

L'utilisation judicieuse de l'espace pour une cohabitation des entreprises manufacturières, touristiques, de services, agricoles et des citoyens;

La création et le maintien d'entreprises locales.

### Les axes de développement :

- Inciter et/ou soutenir les projets socioéconomiques du milieu;
- Valoriser les attraits locaux et l'agrotourisme;
- Harmoniser les usages (résidentiel-commercial-industriel) au cœur du village;
- Viser l'équilibre entre le tourisme et la préservation de la qualité de vie locale;
- Valoriser l'entrepreneurship;
- Reconnaître et favoriser les initiatives en matière de culture.

Objectifs	Moyens/actions	Échéancier	Responsable et partenaires	Indicateurs de résultat
1. Encourager l'occupation des terres agricoles par les producteurs locaux.	1.1 Promouvoir L'ARTERRE, un service de mail-lage pour faciliter l'accès aux terres agricoles.	En continu	<b>Municipalité MRC de Kamouraska UPA</b>	
2. Favoriser un développement harmo-nieux et durable.	2.1 Susciter la collaboration des acteurs pour la mise en place d'actions concrètes pour une meil-leure cohabitation des usages.	2019-2020	<b>Municipalité Industries manufactu- rières Entreprises agricoles Entreprises touristiques Entreprises de services Citoyens</b>	-Nombre d'initiatives mises en place et de col-laborations éta-blies.
3. Structurer l'offre touristique et mobi-liser les intervenants touristiques.	3.1 Bonifier l'accueil (affichage, services sani-taires);	2019-2020	<b>Municipalité Entreprises touristiques</b>	-Initiatives mises en place;

4 Encourager les initiatives d'entrepreneurs, des artistes et artisans et favoriser leur développement.	4.1 Réviser le plan d'urbanisme pour faciliter l'arrivée des petites entreprises et permettre la possibilité d'établir et d'utiliser un bâtiment connexe à cet effet;	2019	<b>Municipalité</b> MRC de Kamouraska	-Plan d'urbanisme révisé;
	4.2 Favoriser le regroupement d'entrepreneurs, des artistes et artisans voués au développement et soutenir les initiatives selon les besoins; Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>organiser une journée de portes-ouvertes des entreprises;</li> <li>poursuivre la reconnaissance des entreprises présentes ex. : 5 ans, 10 ans, etc.);</li> </ul>	2019-2023	<b>Pour 4.2 à 4.5 : Entrepreneurs, artistes et artisans</b> Comité de développement Municipalité	-Nombre de rencontres et d'initiatives ;
	4.3 Collaborer à la présentation d'expositions, de démonstration et de conférences des entrepreneurs, artistes et artisans à Saint-André;	2019-2023		-Nombre de nouvelles initiatives;
	4.4 Répertorier les entrepreneurs, artistes et artisans dans un répertoire;	2019		-Répertoire réalisé;
	4.5 Supporter et/ou référer aux intervenants les entrepreneurs, artistes et artisans dans leurs démarches de subvention.	2019-2023		-Nombre d'entrepreneurs/ artistes et artisans supportés ou référés.
5. Faciliter l'accès à la propriété et au logement.	5.1 Mettre à la disposition de futurs citoyens des terrains constructibles.	2019-2023	<b>Municipalité</b>	-Nombre de terrains constructibles.
	5.2 Favoriser le développement de logements communautaires.	2019-2023	<b>Municipalité</b> Corporation Domaines Les Pèlerins	
6. Soutenir le développement par les services d'une ressource professionnelle.	6.1 Évaluer la possibilité d'embaucher une ressource professionnelle pour appuyer la Municipalité, les comités et les organismes pour les secteurs de l'économie, de la culture, des loisirs et des communications.	2019-2023	<b>Municipalité</b> Comité de développement	

## Culture

### Enjeux :

L'accès à des événements et des activités culturelles variées, accessibles et destinées à divers groupes d'âges;  
La mise en valeur des produits réalisés par les artistes et artisans.

### Axes de développement :

- Accroître l'offre d'événements et d'activités culturelles variées, accessibles et destinées à divers groupes d'âges;
- Positionner Saint-André comme un lieu de référence en métiers d'arts et artisans.

Objectifs	Moyens/actions	Échéancier	Responsable et partenaires	Indicateurs de résultat
1- Mettre en valeur le potentiel culturel et artistique de Saint-André;	1.1 Intégrer les actions de la Politique culturelle de la MRC de Kamouraska applicables pour Saint-André, incluant les familles;	2019-2023	<b>Municipalité</b> MRC de Kamouraska Organismes et comités	-Nombre d'actions mise en place;
	1.2 Organiser des activités culturelles intergénérationnelles;	2019-2023	<b>Organismes et comités</b> Bibliothèque Municipalité	-Nombre d'activités;
	1.3 Créer un événement dans le cadre des Journées de la culture;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Organismes et comités Bibliothèque	-Évènement réalisé;
	1.4 Créer des liens et participer au rayonnement régional par des activités ayant pignon sur rue à Saint-André;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Entrepreneurs/artistes et artisans	-Nombre d'activités;
	1.5 Informer et référer aux bonnes ressources les petites entreprises au sujet des spécificités de la vente en ligne.	Chaque année	<b>Entrepreneurs/artistes et artisans</b> Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Comité de développement	-Entreprises utilisées aux spécificités de la vente en ligne.
2- Promouvoir l'utilisation des lieux de rassemblement.	2.1 Identifier les lieux de rassemblements;	2019	<b>Municipalité</b> Organismes et comités	
	2.2 Aménager les lieux selon les besoins.	2019-2023	<b>Municipalité</b> Organismes et comités	



<p>3- Renforcer les liens entre la Maison Culturelle Armand-Vaillancourt et la communauté.</p>	<p>3.1 Organiser une porte ouverte aux citoyens;  3.2 Diversifier l'offre de la Maison Culturelle Armand-Vaillancourt (Vieille-École) et l'ouvrir à des initiatives de la population locale;  3.3 Collaborer aux efforts de communication avec la population;</p> <p>3.4 Organiser une fête rassembleuse (intergénérationnelle) valorisant des artistes et artisans;</p> <p>3.5 Conclure une entente pour l'accès au fleuve.</p>	<p>2019-2023  2019</p> <p>En continu</p> <p>Annuel</p> <p>2019</p>	<p>Pour 3.1, 3.2, 3.3 :  <b>Maison Culturelle Armand-Vaillancourt</b></p> <p>Artistes et artisans  Citoyen(ne)s</p> <p><b>Comité dédié  Municipalité</b>  Maison Culturelle Armand-Vaillancourt  Artistes et artisans  Citoyen(ne)s</p> <p><b>Municipalité  Maison Culturelle Armand-Vaillancourt</b></p>	<p>-Porte ouverte réalisée;  -Nombre d'activités et d'initiatives locales;</p> <p>- Fête réalisée;</p> <p>-Entente conclue.</p>
--	--	--	---	---

## Collectivité, plein air et loisirs

### Enjeux :

L'engagement, la participation et la concertation des citoyens, des comités, des organisations et des entreprises pour favoriser un milieu de vie dynamique et stimulant;

La pérennité de l'école primaire et du bureau de poste;

La présence de services essentiels de proximité;

L'adoption de saines habitudes de vie.

### Axes de développement

- Collaborer avec les comités de bénévoles, sensibles aux besoins de la population.
- Miser sur les atouts de Saint-André pour contribuer à l'attractivité du milieu;
- Accroître l'arrivée, l'établissement et la rétention de jeunes familles;
- Promouvoir la création de garderies privées à Saint-André;
- Appuyer les initiatives de services essentiels de proximités;
- Soutenir et développer une offre de services de loisirs stables et fonctionnels, tout en bénéficiant au besoin des forces de l'offre des municipalités environnantes;

COLLECTIVITÉ				
Objectifs	Moyens/actions	Échéancier	Responsable et partenaires	Indicateurs de résultat
1. Promouvoir Saint-André comme milieu de vie intéressant pour les jeunes familles.	1.1 Faire connaître les atouts de Saint-André par divers moyens de communication, par exemple le journal municipal (L'info de Saint-André) et le site internet municipal, la radio, les journaux et certaines publications;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Comité de la famille	
	1.2 Promouvoir les activités tenues dans la communauté (incluant les familles).	2019-2023	<b>Municipalité</b> Comités et organismes	
2. Assurer des services aux familles.	2.1 Collaborer et donner les moyens aux organismes et comités pour faciliter la mise en place d'actions en faveur des familles;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Comité de la Famille Bibliothèque	-Actions réalisées;

	<p>2.2 Collaborer avec les organismes du territoire pour la tenue d'activités à Saint-André;</p> <p>2.3 Réaliser la mise à jour de la politique de la Famille et des personnes âgées;</p> <p>2.4 Faire le suivi des besoins des familles en matière de services de garde (milieu scolaire et familial), accompagner et faciliter les initiatives potentielles;</p> <p>2.5 Poursuivre le programme d'aide à l'achat de couches lavable.</p>	<p>2019-2023</p> <p>2019-2021</p> <p>2019-2023</p> <p>2019-2023</p>	<p>Autres organismes et comités <b>Municipalité</b> Organismes et comités SEBKA Maison de la famille du Kamouraska</p> <p><b>Municipalité</b> Comité de la Famille Comité « aînés » Carrefour action municipal et famille</p> <p><b>Municipalité</b> Comité de la famille École Les Pèlerins</p> <p><b>Municipalité</b></p>	<p>-Nombre d'activités tenues;</p> <p>-Politique de la Famille à jour;</p> <p>- Besoins comblés;</p> <p>-nb. de demandes au programme.</p>
3- Accueillir et intégrer les nouveaux arrivants (incluant ceux issus de l'immigration).	<p>3.1 Concevoir une planification d'accueil et d'intégration, incluant les initiatives déjà en place;</p> <p>3.2 Inviter les nouveaux arrivants à s'impliquer comme bénévoles, selon leurs intérêts.</p>	<p>2019</p> <p>2019-2023</p>	<p><b>Municipalité</b> Comité de développement Agente de migration (MRC de Kamouraska)</p> <p><b>Municipalité</b> Organismes et comités</p>	<p>-Planification à jour;</p> <p>-Nombre de nouveaux bénévoles.</p>
4. Faciliter l'utilisation des locaux.	4.1 Faire connaître les salles disponibles et les modalités de réservation.	2019-2023	<b>Municipalité</b>	
5- Accroître la communication entre les organismes et les comités.	<p>5.1 Organiser une rencontre annuelle des organismes et des comités (maillage);</p> <p>5.2 Diffuser l'information en temps opportun.</p>	<p>Chaque année</p> <p>En continu</p>	<p><b>Municipalité</b> Organismes et comités Citoyens</p> <p><b>Municipalité</b> Organismes et comités</p>	-Rencontre réalisée;

	5.3 Créer une liste d'adresses courriel pour partager l'information.	2019	Citoyens <b>Municipalité</b> Organismes et comités Citoyens	-Liste d'adresses courriel à jour.
<b>PLEIN AIR ET LOISIRS</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens/actions</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Responsable et partenaires</b>	<b>Indicateurs de résultat</b>
6. Favoriser les saines habitudes de vie, incluant les sports et l'activité physique pour tous les groupes d'âges de Saint-André.	6.1 Bonifier les sites propices à la pratique du sport et de l'activité physique;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Comité des loisirs	-Améliorations apportées;
	6.2 Publiciser et faire connaître l'entente de partenariat avec la SEBKA;	2019	<b>Municipalité</b> SEBKA	-Nombre d'activités de collaboration;
	6.3 Collaborer au développement d'activités de sports et de loisirs intermunicipaux;	2019-2023	<b>Municipalité</b> Autres municipalités Comité des loisirs	-Scénarios possibles;
	6.4 Faire connaître la possibilité d'utilisation du gymnase et du parc de l'école pour la population;	2019-2023	<b>Municipalité</b> <b>École Les Pèlerins</b>	-Nb. de publications par année;
	6.5 Assurer la continuité du camp de jour;	2019-2023	<b>Comité des loisirs</b> Municipalité	-Camp de jour offert;
	6.6 Maintenir les clubs de marche et de jeux au centre des Loisirs.	2019-2023	<b>Clubs de marche et de jeux</b> Municipalité	-Utilisation du centre des Loisirs par les clubs.